

Répondre aux véritables besoins des PME de manière efficiente

CET – 012M
C.P. – P.L. 27
Organisation
gouvernementale

Avis de la FCEI sur le projet de loi n° 27, *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation*¹

Gopinath Jeyabalaratnam, Adm.A., conseiller aux affaires économiques et gouvernementales
Simon Gaudreault, économiste et directeur principal de la recherche nationale

Introduction

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de PME au pays, comptant **24 000 membres** dans toutes les industries et toutes les régions du Québec.

Les PME jouent un rôle central dans la création de la richesse au Québec. En effet, près de **99 % des entreprises sont des PME (moins de 500 employés) et plus d'un emploi sur deux est dans les PME**. Ainsi, elles sont les premières concernées par les discussions qui concernent l'aide aux entreprises et l'entrepreneuriat.

Dès le dépôt du projet de loi n° 27 par le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, en juin dernier, la FCEI a **salué les grandes orientations** préconisées par celui-ci². En effet, la FCEI voit d'un très bon œil les efforts d'optimisation de l'offre gouvernementale en matière d'innovation et de développement économique.

Néanmoins, lorsqu'il est question du soutien économique favorisé par les PME, il convient de souligner que seule une minorité d'entreprises, selon les dernières données de la FCEI, bénéficient de l'aide directe des gouvernements, tandis qu'une majorité sont préoccupées

¹ PL 27 : Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation. (2019). 1^{ère} session., 42^e législature, Québec. Récupéré de

http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_146347&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rijj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz

² FCEI (2019), « Réforme d'Investissement Québec : des orientations bien accueillies par la FCEI », communiqué, 12 juin. <https://bit.ly/2ncJsu3>.

par l'environnement d'affaire général et au premier chef les fardeaux fiscal et réglementaire et les questions de main-d'œuvre.

Ce mémoire sera donc l'occasion pour la FCEI de rappeler quelques **priorités** des chefs d'entreprises et ouvrir des pistes de **réflexion** qui pourraient servir à **bonifier** le projet de loi n° 27.

1. Soutien aux PME : que faire au juste?

Les PME québécoises : réalités

Bien que, comme mentionné plus haut, les PME représentent la quasi-totalité des entreprises et la majorité de l'emploi au Québec en plus de compter pour la moitié du PIB du secteur privé, elles demeurent fragiles. Les chefs de PME sont en effet résolument dans la classe moyenne. En fait, il n'est pas rare que leur rémunération, lorsque mesurée en taux horaire, soit inférieure au salaire minimum, en raison de revenus modestes et de très longues heures de travail. La marge de manœuvre est aussi plutôt mince.

Il n'est donc pas surprenant que, dans un sondage de la FCEI réalisé l'année dernière³ :

- seulement 38% de nos membres québécois aient indiqué que les gains ou profits supplémentaires les motivaient à rester à la tête de leur entreprise, une proportion plus basse que partout ailleurs au pays;
- plus de 50 % ont indiqué avoir dans le passé suspendu leur rémunération ou celle de membres de leur famille afin de pouvoir payer le reste de leurs employés.

Les entrepreneurs du Québec ne sont pas que sous pression financière : ils manquent aussi de temps. Lorsque nous avons demandé aux répondants du même sondage quels avaient été leurs plus grands défis au cours de leurs premières années comme propriétaires d'entreprise, le choix de réponse le plus populaire, sélectionné à près de 64 %, a été « Jouer simultanément plusieurs rôles au sein de l'entreprise ».

En matière de pire gruge-temps empêchant les entrepreneurs de consacrer davantage de temps au développement des affaires, à l'optimisation des opérations ou à l'innovation, on ne peut passer sous silence le poids de la réglementation. Notre dernier grand sondage sur l'impact de la paperasserie⁴ révèle d'ailleurs que ce sont les entreprises de moins de cinq employés (qui comptent pour la moitié de tous les employeurs du Québec) qui font le plus les frais de la réglementation au Québec. Elles dépensent 6 109 \$ par employé pour se conformer à la réglementation alors que les entreprises ayant au moins 100 employés dépensent, pour leur part, 1 253 \$ par employé.

³ FCEI (2018), sondage *Profil des membres*, données Québec, 453 répondants.

⁴ FCEI (2018), « La paperasse coûte 36 milliards \$ aux PME canadiennes et le Québec s'améliore – nouvelles données FCEI », communiqué, 22 janvier. <https://bit.ly/2IFwtAA>.

Par ailleurs, la recherche de la FCEI fait quelques constatations préoccupantes :

- Près de la moitié (48 %) des propriétaires de PME du Canada ne conseilleraient pas à leurs enfants de se lancer en affaires en raison du fardeau lié à la réglementation.
- 68 % estiment que l'excès de réglementation mine la productivité de leur entreprise.
- 78 % disent que l'excès de règlements ajoute un stress important dans leur vie.
- 87 % jugent que la réglementation gouvernementale tient davantage compte de la réalité des grandes entreprises que des petites.

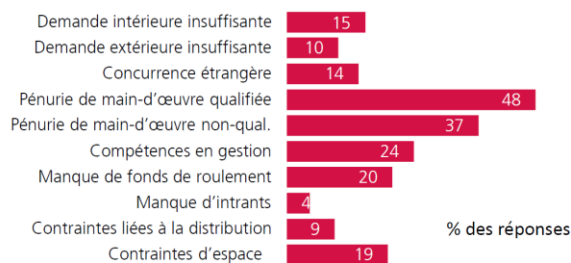
Aux fardeaux fiscal et réglementaire s'ajoute depuis quelques années de manière beaucoup plus marquée la problématique des pénuries de main-d'œuvre, qui n'a malheureusement plus besoin de présentation tant elle est répandue et connue des Québécois. Citons seulement notre dernier rapport sur les postes vacants, où le Québec affichait le taux de postes à pourvoir (3,9 %) le plus élevé de toutes les provinces au 2^e trimestre de 2019, à égalité avec la Colombie-Britannique.⁵

Les PME québécoises : principales préoccupations

Ainsi, il n'est pas surprenant que ces enjeux soient en haut de la liste des contraintes au développement des ventes ou de la production ou encore des principales pressions sur les coûts mentionnés par les PME, comme l'indiquent les résultats pour le Québec de notre dernier Baromètre des affaires^{MD} mensuel (août 2019) reproduits à la Figure 1.

Figure 1a

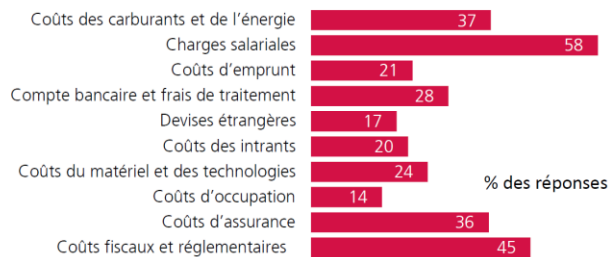
Limites en termes de ventes ou d'augmentation de la production



*Moyennes mobiles sur 12 mois.

Figure 1b

Principales pressions sur les coûts



*Moyennes mobiles sur 12 mois.

Source : Baromètre des affaires^{MD} de la FCEI, août 2019, données Québec.

⁵ FCEI (2019), *Postes à pourvoir : Postes vacants dans le secteur privé, T2 2019*, <https://bit.ly/2mE8SQS>.

Développement économique : une grande question

En outre, des sondages passés effectués par la FCEI ont indiqué que seule une PME québécoise sur cinq avait reçu une subvention ou un prêt garanti de la part du gouvernement du Québec ou de l'un de ses organismes au cours des cinq années précédentes.

Comme la FCEI l'a déjà indiqué dans le passé, s'il veut vraiment jouer un rôle significatif pour stimuler le développement économique au Québec, le gouvernement doit formuler une réponse appropriée à une question fondamentale : **quelles sont les principales préoccupations des entreprises et comment le gouvernement peut-il y répondre de la manière la plus efficiente ?**

Un contexte économique presque inédit

Il y a à peine une dizaine d'années, le Québec éprouvait les contrecoups de la récession de 2008-2009. Jean-Pierre Aubry le rappelle :

« Après avoir connu plus de 15 ans de croissance quasi continue de son PIB, une réduction graduelle de son taux de chômage et de nombreuses années proches de l'équilibre budgétaire, le Québec est en récession, son taux de chômage est fortement en hausse et son gouvernement a un important déficit budgétaire. »⁶

Aujourd'hui, cette situation s'est complètement inversée. Le Québec connaît la meilleure performance économique au Canada et sa « plus longue séquence » de hausse consécutive du PIB réel depuis 1997.⁷ Son taux de chômage est à un creux historique à 4,7 %⁸ et le nombre de postes vacants atteint des sommets avec 116 000 emplois⁹ qui n'ont pas trouvé preneurs au deuxième trimestre de 2019. Enfin, le gouvernement affiche d'importants surplus budgétaires qui frôlent les milliards de dollars.¹⁰

Mais plus ça change plus c'est pareil

En un peu plus de dix ans, le Québec est devenu le champion économique et financier du Canada. Tristement, il est aussi demeuré champion dans une autre catégorie, celle des taxes sur la masse salariale et des impôts sur le revenu des PME.

⁶ Aubry, Jean-Pierre. (2009). L'ampleur de la récession de 2008-2009 au Québec et les défis de la reprise. Dans Joanis, Marcelin et Godbout, Luc. Le Québec économique 2009 (p. 195). Québec : Presses de l'Université Laval (PUL).

⁷ Banque Nationale du Canada. (2019, 27 août). Québec : Une croissance économique de 2.2% en vue pour 2019 [Document numérique]. Récupéré de <https://www.bnc.ca/content/dam/bnc/fr/taux-et-analyses/analyse-economique/nouvelles-economiques-pib-qc.pdf>

⁸ Institut de la statistique du Québec. (2019, 6 septembre). Hausse de l'emploi et baisse du taux de chômage en août 2019 [Données]. Récupéré de <https://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqué/communiqué-presse-2019/septembre/sept1906.html>

⁹ FCEI. (2019, août). Postes à pourvoir : Postes vacants dans le secteur privé, T2 2019 [Document numérique]. Récupéré de https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2019-08/postes-a-pourvoir-2019-T2_0.pdf

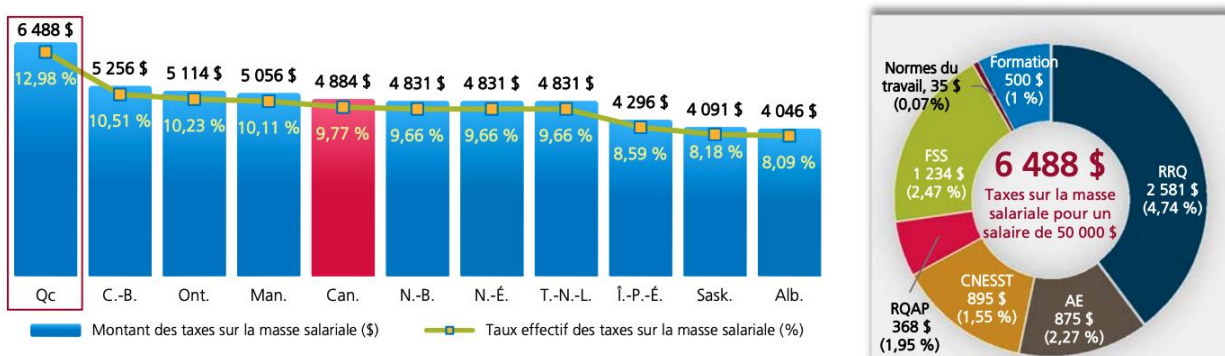
¹⁰ Québec. Ministère des Finances. (2019). Des résultats prévus pour l'exercice 2018-2019 qui confirment la bonne situation économique et financière du Québec. Récupéré de http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Communiqués/fr/COMFR_20190621.pdf

En effet, une nouvelle analyse de la FCEI sur les taxes sur la masse salariale¹¹ vérifie une regrettable réalité : les PME québécoises sont encore les plus écrasées par les taxes sur la masse salariale au Canada.

À titre d'exemple, un salaire de 50 000 \$ coûte 56 488 \$ à un employeur québécois, alors que l'employé ne ramène chez lui que 46 531 \$ (avant impôts sur le revenu). Les gouvernements du Québec et du Canada collectent donc un total de 9 957 \$ en taxes sur la masse salariale, ce qui représente une somme significativement plus élevée que dans les autres provinces. Le Québec compte aussi le plus grand nombre de taxes sur la masse salariale; à savoir sept, alors que la province la plus proche en paie quatre. La Figure 2 est éloquent à cet effet.

Figure 2

Taux effectif des taxes sur la masse salariale pour un salaire de 50 000 \$, par province, 2019

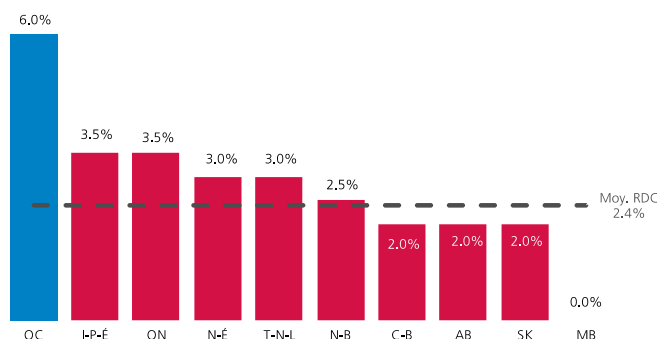


Remarque : exemple d'une petite entreprise de 50 employés et une masse salariale de 2,5 millions de dollars. Sources : documents gouvernementaux respectifs et calculs de la FCEI.

En matière d'impôt sur le revenu des PME, c'est encore le Québec qui remporte la palme d'or avec un taux d'imposition près de trois fois plus élevé que la moyenne canadienne (Figure 3).

Figure 3

Taux d'imposition des entreprises, par province, janvier 2019



Sources : documents gouvernementaux respectifs et calculs de la FCEI.

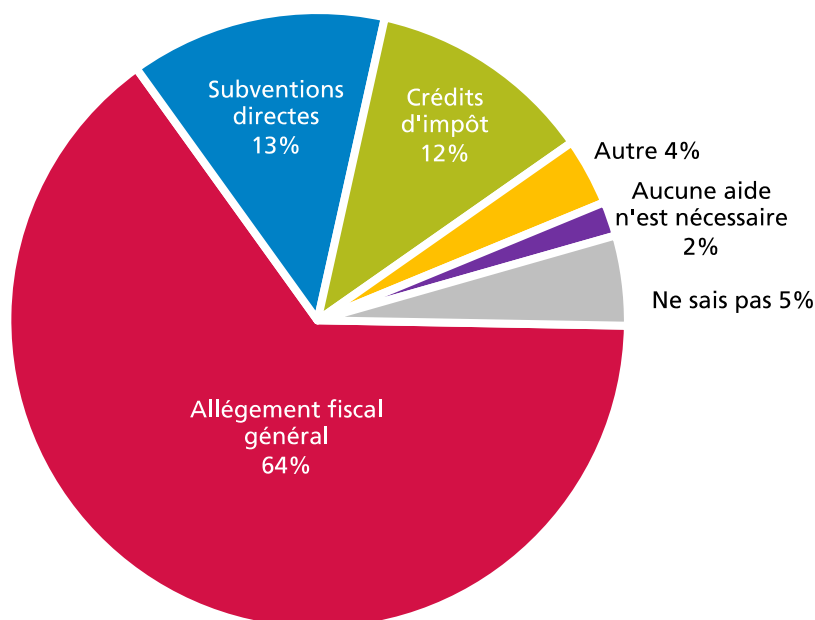
¹¹ FCEI. (2019, août). Taxes sur la masse salariale : un obstacle à la croissance et à la compétitivité des PME [Document numérique]. Récupéré de <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2019-08/resume-provincial-taxes-masse-salariale-qc.pdf>

Une solution efficace : baisser le fardeau fiscal

Compte tenu de cette situation paradoxale, il n'est pas surprenant que les chefs d'entreprises sondés par la FCEI privilégient de manière importante une baisse du fardeau fiscal plutôt qu'une aide directe du gouvernement, comme on le voit à la Figure 4.

Figure 4

Type d'aide aux entreprises la plus appropriée selon les chefs de PME québécoises



Source : sondage de la FCEI sur la taxation au Québec, juin 2015, 833 répondants.

Ils affirment également que la marge de manœuvre obtenue par une baisse du fardeau fiscal irait en priorité dans de meilleures conditions salariales pour leurs employés et dans de la machinerie susceptible d'augmenter leur productivité, des objectifs partagés par le gouvernement du Québec (Figure 5).

Figure 5

Ce que feraient les PME québécoises avec une baisse de taxes



Source : sondage de la FCEI sur la taxation au Québec, juin 2015, 837 répondants.

Ainsi, l'action première du gouvernement devrait être de s'attaquer à cet obstacle qui nuit grandement à la compétitivité des PME québécoises, à leur productivité et à leur croissance. Plusieurs avenues pourraient être envisageables. La FCEI recommande d'étudier d'abord le cas du Fonds des services de santé (FSS), cet impôt déguisé sous forme de contribution à la santé qui ajoute à la masse salariale de l'employeur plus de 1 200 \$ sur un salaire de 50 000 \$.

RECOMMANDATION n° 1

Augmenter la compétitivité des PME québécoises grâce à une baisse de leur fardeau fiscal

La FCEI recommande au ministre de l'Économie et de l'Innovation de collaborer avec son homologue du ministère des Finances afin de travailler sur un plan d'élimination du FSS sur une période de 10 ans.

RECOMMANDATION n° 2

Appliquer une mesure de mitigation entre-temps

Entre-temps, pour accroître la compétitivité des PME québécoises face à leurs rivales canadiennes, relever le seuil d'exemption existant à au moins 2,5 millions de dollars de masse salariale annuelle et l'indexer sur l'inflation.

Allègement réglementaire : l'autre grand soutien à la productivité et à la compétitivité

Les entrepreneurs québécois estiment qu'environ 22 % de la paperasse qu'on leur impose est superflue ou excessive et pourrait être éliminée sans compromettre l'intérêt public.¹² Il est clair que de réduire la paperasse permettrait à nos PME de consacrer davantage de temps au développement des affaires, à l'optimisation des opérations ou à l'innovation, et ce dans la même semaine de travail. Il s'agit donc là d'un gain de productivité et de compétitivité potentiellement énorme pour l'économie québécoise.

En matière d'allègement réglementaire, le Québec a fait des progrès intéressants ces dernières années. Toutefois, il y a évidemment encore du chemin à faire et la FCEI souhaite continuer à collaborer activement sur ce dossier avec le gouvernement, notamment dans le cadre des travaux du Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif.¹³

¹² FCEI (2018), « La paperasse coûte 36 milliards \$ aux PME canadiennes et le Québec s'améliore – nouvelles données FCEI », communiqué, 22 janvier. <https://bit.ly/2lFwtAA>.

¹³ Québec. Ministère de l'Économie et de l'Innovation. (2019). *Le comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif*. Récupéré de <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/plan-action/plan-daction-gouvernemental-2018-2021-en-matiere-dallegement-reglementaire-et-administratif-dans-le-secteur-du-commerce-de-detail/annexes/annexe1-le-comite-conseil-sur-lallegement-reglementaire-et-administratif/>

RECOMMANDATION n° 3

Poursuivre les efforts d'allègement réglementaire, dont pour les PME, notamment dans le cadre des travaux du Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif

La FCEI recommande au ministre de l'Économie et de l'Innovation de poursuivre activement et sur plusieurs fronts les efforts en matière d'allègement réglementaire et lui offre sa pleine collaboration à cet égard.

2. Investissement Québec : un titan dans l'ombre

À l'aube des vingt ans d'existence d'Investissement Québec (IQ), l'intention du gouvernement du Québec de bonifier le mandat et la portée de son bras financier est salubre. Afin de bien saisir l'importance de cette démarche, il est utile de commencer avec une rapide rétrospection.

Plus de vingt ans à soutenir l'économie québécoise

La contribution d'Investissement Québec, créé en 1998, à l'écosystème québécois du développement économique est significative. L'expert X. Hubert Rioux, grâce à un coup de sonde qu'il a pu réaliser parmi la population québécoise, constate toutefois qu'IQ est un titan de l'ombre.¹⁴ En effet, il remarque qu'IQ demeure une entité « relativement méconnue », en particulier

« [...] en région, chez les femmes, chez les jeunes, chez les immigrants récents et chez les citoyens ne possédant pas de scolarité universitaire, soit précisément au niveau des catégories de la population desquelles le potentiel entrepreneurial gagnerait à être développé si le Québec souhaite faire progresser son taux de création d'entreprises, et leur taux de survie. »¹⁵

Par ailleurs, nos membres nous l'indiquent constamment, au-delà des programmes et mesures gouvernementaux eux-mêmes, c'est souvent la démystification et l'accès à ceux-ci qui font défaut. Il faut rejoindre les dirigeants de PME et leur parler dans leur langage.

Ainsi, même si le gouvernement prévoit augmenter de 1 G\$ le capital-actions d'Investissement Québec, la FCEI craint qu'il rate sa cible en matière de diversification de son action.

¹⁴ Rioux, X. Hubert. (2019). Les noces de porcelaine : Investissement Québec et le modèle québécois de développement (1998-2018). Dans Bernier, Robert et Paquin, Stéphane. L'État québécois : où en sommes-nous? (pp. 203-240). Québec : Presses de l'Université du Québec (PUQ).

¹⁵ *Idem*

RECOMMANDATION n° 4

Augmenter la visibilité d'Investissement Québec

La FCEI recommande au ministre de l'Économie et de l'Innovation d'investir dans des outils de communication efficaces afin de rejoindre les différents segments de la population entrepreneuriale (actuelle et prospective) qui gagneraient à connaître les services offerts par IQ.

3. Projet de loi n° 27 : de bonnes orientations

Comme mentionné plus haut, la FCEI était l'une des premières organisations à applaudir le dépôt du projet de loi n° 27 en juin dernier. Dans son ensemble, il est aligné avec plusieurs demandes historiques de la FCEI et propose de grandes orientations intéressantes pour soutenir le milieu des affaires québécois.

Centralisation de l'offre gouvernementale : une demande historique

Le projet de loi n° 27 prévoit le regroupement des bureaux du ministère de l'Économie et de l'Innovation avec les antennes régionales d'IQ afin de créer un guichet unique aux PME en matière d'aide financière et d'accompagnement de démarchage de nouveaux marchés. La FCEI est d'avis que cette proposition pourrait contribuer à créer une bonne synergie entre l'offre de service gouvernementale aux PME en plus de diminuer la lourdeur administrative. Mais pourquoi s'arrêter là? Souvent les PME qui visent la croissance doivent également élargir leur équipe. Cependant, en cette période de pénuries de main-d'œuvre, elles peinent à trouver les talents au Québec et doivent faire de la prospection à l'international. Alors que croissance rime avec recrutement, il y a une réelle occasion pour le gouvernement de faire les choses autrement.

RECOMMANDATION n° 5

Créer un *vrai* guichet unique pour les PME

La FCEI recommande au ministre de l'Économie et de l'Innovation, au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'unir leur force afin de regrouper tous les services aux entreprises sous un même toit, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Adopter une politique industrielle régionale

Le renforcement d'IQ en région proposé par le projet de loi n° 27 mérite d'être souligné. Cependant, la FCEI estime que le ministère de l'Économie et de l'Innovation devrait orienter ce déploiement avec la mise en place d'une réelle politique industrielle régionale. En effet, les

données compilées par Réseau Capital¹⁶, démontrent que Montréal reste la région administrative la plus active en matière d'investissement de capital de risque et de capital de développement. En 2017¹⁷, certaines régions administratives comme les Laurentides ou Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine n'ont obtenu aucun investissement de capital de risque.

RECOMMANDATION n° 6

Mettre en place une politique industrielle régionale

La FCEI recommande au ministre de l'Économie et de l'Innovation de procéder à une consultation élargie afin de mettre en place une politique industrielle régionale dans le but de coordonner non seulement les actions d'IQ mais de tout le gouvernement.

Un État dans l'État?

La bonification du mandat d'IQ signifierait que la taille de cette société serait amenée à doubler.¹⁸ La FCEI croit que le ministre de l'Économie et de l'Innovation devrait saisir cette occasion afin d'instaurer ou renforcer des mécanismes d'évaluation de programmes transparents. Deux fois plus de ressources ne signifient pas nécessairement deux fois plus de résultats. De plus, il est important qu'IQ demeure agile dans un contexte de transformation rapide de l'économie.

RECOMMANDATION n° 7

Suivre les résultats

La FCEI recommande au ministre de l'Économie et de l'Innovation de mettre en place ou de renforcer des mécanismes d'évaluation de programme transparents afin d'adapter IQ à la même vitesse que l'économie québécoise.

Conclusion

Le projet de loi n° 27 propose plusieurs orientations intéressantes pour le développement économique du Québec. La FCEI reconnaît qu'après plus de vingt ans d'activité salubre,

¹⁶ Réseau Capital. (2018, 5 mars). Aperçu 2017 du marché québécois de capital de risque et de capital de développement [Document numérique]. Récupéré de https://reseaucapital.com/wp-content/uploads/2018/03/q4-2017_quebec-report-fr_final-1.pdf

¹⁷ Plus récente année complète disponible.

¹⁸ Richer, Jocelyne. (2019, 12 juin). Investissement Québec: plus de pouvoirs pour le ministre Fitzgibbon. Le Soleil (Québec). Récupéré de <https://www.lesoleil.com/affaires/investissement-quebec-plus-de-pouvoirs-pour-le-ministre-fitzgibbon-9563b98aa694ea737476d574fdf89b6c>

Investissement Québec est à un point charnière de son parcours. Les nouveaux mandats que le gouvernement souhaite lui offrir sont à la hauteur de ce que cette société est capable de livrer.

Ainsi, la FCEI appuie ce projet de loi, mais invite le gouvernement à orienter les actions d'IQ grâce à une politique industrielle régionale et à suivre soigneusement le progrès de la société. En matière d'optimisation, la FCEI souhaite que le gouvernement fasse un pas de plus afin de créer un *vrai* guichet unique pour les PME qui souhaitent bénéficier des différents services disponibles.

Enfin, la FCEI rappelle que la meilleure aide possible pour toute entreprise serait d'améliorer l'environnement d'affaires général au Québec, ce qui passe notamment par un allègement du fardeau fiscal et réglementaire et l'accès à une main-d'œuvre qui répond aux véritables besoins de notre économie.

Sommaire des recommandations de la FCEI

RECOMMANDATION n° 1

Augmenter la compétitivité des PME québécoises grâce à une baisse de leur fardeau fiscal

La FCEI recommande au ministre de l'Économie et de l'Innovation de collaborer avec son homologue du ministère des Finances afin travailler sur plan d'élimination du FSS sur une perspective de 10 ans.

RECOMMANDATION n° 2

Appliquer une mesure de mitigation entre-temps

Entre-temps, pour accroître la compétitivité des PME québécoises face à leurs rivales canadienne, relever le seuil d'exemption existant à au moins 2,5 millions de dollars de masse salariale annuelle et l'indexer sur l'inflation.

RECOMMANDATION n° 3

Poursuivre les efforts d'allègement réglementaire, dont pour les PME, notamment dans le cadre des travaux du Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif

La FCEI recommande au ministre de l'Économie et de l'Innovation de poursuivre activement et sur plusieurs fronts les efforts en matière d'allègement réglementaire et lui offre sa pleine collaboration à cet égard.

RECOMMANDATION n° 4

Augmenter la visibilité d'Investissement Québec

La FCEI recommande au ministre de l'Économie et de l'Innovation d'investir dans des outils de communication efficaces afin de rejoindre les différents segments de la population entrepreneuriale (actuelle et prospective) qui gagneraient à connaître les services offerts par IQ.

RECOMMANDATION n° 5

Créer un vrai guichet unique pour les PME

La FCEI recommande au ministre de l'Économie et de l'Innovation, au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'unir leur force afin de regrouper tous les services aux entreprises sous un même toit, et ce, dans toutes les régions du Québec.

RECOMMANDATION n° 6

Mettre en place une politique industrielle régionale

La FCEI recommande au ministre de l'Économie et de l'Innovation de procéder à une consultation élargie afin de mettre en place une politique industrielle régionale dans le but de coordonner non seulement les actions d'IQ mais de tout le gouvernement.

RECOMMANDATION n° 7

Suivre les résultats

La FCEI recommande au ministre de l'Économie et de l'Innovation de mettre en place ou de renforcer des mécanismes d'évaluation de programme transparents afin d'adapter IQ à la même vitesse que l'économie québécoise.